

BE-A0545\_007564\_801185\_FRE

Inventaire des archives de la Cour militaire,  
dossiers des arrêts, 1959



Het Rijksarchief in België  
Archives de l'État en Belgique  
Das Staatsarchiv in Belgien  
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	3
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	5
Archives de la Cour militaire. Dossiers de procédure d'affaires jugées, 1959.	5

## Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:

Cour militaire, dossiers des arrêts.

Période:

1959

Numéro du bloc d'archives:

BE-A0545.542

Etendue:

- Etendue inventoriée: 1.00 m
- Numéros: 40.00

Dépôt d'archives:

Algemeen Rijksarchief 2 - Archives générales du Royaume 2 - Dépôt Joseph Cuvelier



---

## Description des séries et des éléments

- ARCHIVES DE LA COUR MILITAIRE. DOSSIERS DE PROCÉDURE D'AFFAIRES JUGÉES, 1959
- 1 4 9/02/1959 / 54 Désertion en temps de paix et pendant plus de six mois (Art. 45 et 47 CPM).  
1 chemise
  - 2 5 9/02/1959 / 55 A) Port illégal d'uniforme (Art. 228 CPO); B) Faux en écritures et usage de faux (Art. 193, 196, 197, 213 et 214 CP); C) Désertion du 09/11 au 18/11/1958 (Art. 45 et 46 CPM); D) Insubordination (à Bruxelles le 17/11/1958) (Art. 28 CPM); E) Désertion du 22/11 au 30/11/1958 (Art. 45 et 46 CPM); F) Insubordination (à Bruxelles le 26/11/1958) (Art. 28 CPM).  
1 chemise
  - 3 9 26/02/1959 / 82 A) Insubordination (Art. 28 CPM); B) Désertion en temps de paix et en récidive (Art. 45 et 47 CPM).  
1 chemise
  - 4 (Art. 54 CPM et 240 et 244 CPO) Pourvoi en cassation par le condamné le 28/04/1959 rejeté par l'arrêt n°4421 du 11/01/1960.  
1 paquet
  - 5 22 26/02/1959 / 84 + 22/04/1959 / 127 A) Désertion du 17/12/1958 au 03/01/1959 (Art. 45 CPM); B) Désertion du 10/01 au 19/01/1959 (Art. 45 CPM); C) Insubordination (Art. 28 CPM).  
1 chemise
  - 6 23 18/03/1959 / 100 + 14/07/1959 / 198 Désertion en récidive en temps de paix (Art. 45 et 47 CPM).  
1 chemise
  - 7 30 23/03/1959 / 102 Désertion en temps de paix, étant in soumis et convoqué pour être remis à l'autorité militaire (Art. 45 et 46 CPM) Six mois d'emprisonnement militaire.  
1 paquet
  - 8 31 23/02/1959 / 70 Désertion en temps de paix (Art. 45 et 46 CPM).  
1 chemise
  - 9 32 18/03/1959 / 101 + 22/04/1959 / 124-126 + 10/06/1959 / 159 Le premier: A) Comme auteur ou co-auteur, vol au préjudice de l'État (à Gand dans le courant de la deuxième moitié du mois d'août 1958) (Art. 54 CPM et art. 66 et 463 CPO); B) Vol au préjudice de l'État (à Gand le 01/11/1958) (Art. 54 CPM et art. 463

CPO) ; Le deuxième: Comme auteur ou co-auteur, vol au préjudice de l'État (Art. 54 CPM et art. 66 et 463 CPO) ; Le troisième: Comme auteur ou co-auteur, vol au préjudice de l'État (Art. 54 CPM et art. 66 et 463 CPO).

1 paquet

- 10 37 22/03/1959 / 104 + 15/06/1959 / 174 Désertion en temps de paix et en récidive (Art. 45-47 CPM).  
1 chemise
- 11 41 23/03/1959 / 105 Désertion en temps de paix et en récidive (Art. 45-47 CPM).  
1 chemise
- 12 44 13/04/1959 / 110 Désertion en temps de paix et en récidive (Art. 45-47 CPM).  
1 chemise
- 13 51 11/06/1959 / 168 A) Désertion en temps de paix à l'étranger et en récidive (Art. 45 et 47 CPM); B) Vol d'une moto-scooter (Art. 461-463 CPO); C) Non-reproduction d'objets de grand équipement (Art. 57 CPM); D) Escroquerie dans les cantonnements du 1er Bataillon des Carabiniers Cyclistes (Art. 496 CPO).  
1 paquet
- 14 64 21/05/1959 / 149-150 I. Attentat à la pudeur avec violences ou menaces sur la personne de (Art. 373 CPO, al.2-374 CPO, 377 CPO-loi du 14/05/1937 art.2/1°, -378 CPO): a) V.G.J.-B., mineur qui avait atteint l'âge de 16 ans au moment des faits; b) S.J.-F., mineur qui avait atteint l'âge de 16 ans au moment des faits; Avec la circonstance pour a) et b) que la responsabilité appartient à ceux qui ont autorité sur les victimes; II. Attentat à la pudeur avec violences ou menaces sur la personne de O.P. avec la circonstance que la responsabilité appartient à ceux qui ont autorité sur les victimes (Art. 373 CPO al.1-374 CPO-377 CPO-378 CPO- loi du 14/05/1937 art.2/1°); a) sur la route Aken-Julich au courant du mois d'octobre 1957; b) à Aken au courant du mois d'octobre 1957; III. Outrage public aux moeurs envers des mineurs (Art. 385 CPO al1-386 CPO): a) envers V.G.J.-B., à Freund dans le courant du mois de décembre 1954; b) envers S.J.-F. à Aken dans le courant des mois d'octobre et de novembre 1956; IV. Outrage public aux moeurs (Art. 385 CPO al.1): a) sur la route Aken-Julich dans le courant du mois d'octobre 1957; b) à Aken dans le courant du mois d'octobre 1957.  
1 paquet
- 15 68 11/05/1959/ 146 Désertion en temps de paix à l'étranger et pendant plus de six mois (Art. 45 et 47 CPM).  
1 chemise

- 
- 16 73 25/05/1959 / 156 Désertion en temps de paix et en récidive (Art. 45-47 CPM).  
1 chemise
- 17 74 27/05/1959 / 157 Désertion en temps de paix (Art. 45 et 46 CPM).  
1 chemise
- 18 77 11/06/1959 / 171 A) Désertion en temps de paix (du 18/03 au 08/04/1959) (Art. 45 et 46 CPM); B) Insubordinations (Art. 28 CPM); C) Désertion en temps de paix (du 27/01 au 08/02/1959) (Art. 45 et 46 CPM).  
1 chemise
- 19 78 22/10/1959 / 252-255 A) Pendant le service, comme conducteur d'un véhicule motorisé sur la voie publique, infraction de l'art. 26/1° de l'AR du 08/04/1954; B) Homicide involontaire (Art. 418-419 CPO); C) Coups ou blessures involontaires sur 7 personnes (Art. 418-420 CPO).  
1 paquet
- 20 86 18/06/1959/ 182 A) Désertion (Art. 45 et 46 CPM); B) Insubordination (Art. 28 CPM).  
1 chemise
- 21 93 24/09/1959 / 229 Désertion en temps de paix et pendant plus de six mois (Art. 45, 47 CPM).  
1 chemise
- 22 102 28/07/1959/ 204 Désertion en temps de paix, à l'étranger et pendant plus de six mois (Art. 45-47 CPM).  
1 chemise
- 23 104 28/07/1959 / 205 Désertion en temps de paix, en récidive, à l'étranger et pendant plus de six mois (Art. 45 et 47 CPM).  
1 chemise
- 24 107 28/07/1959 / 206 Désertion (Art. 45 et 46 CPM).  
1 chemise
- 25 111 21/08/1959 / 208 Désertion en temps de paix (Art. 45 et 46 CPM).  
1 chemise
- 26 112 14/10/1959 / 246 Désertion en temps de paix (Art. 45, 46 CPM).  
1 chemise

- 
- 27 119 28/08/1959 / 216 A) Désertion en temps de paix, en récidive et à l'étranger (Art. 45-47 CPM); B) Vol qualifié (Art. 461 et 467 CPO) ; Prévention B) modifiée comme suit: B) Vol. Pourvoi en cassation par le condamné le 3/09/1959.  
1 chemise
- 28 125 23/09/1959 / 223 A) Désertion (Art. 45 et 46 CPM); B) Outrage public aux mœurs, à plusieurs reprises (Art.385 CPO).  
1 chemise
- 29 126 25/09/1959 / 236 Désertion en temps de paix et en récidive (Art. 45 et 47 CPM).  
1 chemise
- 30 129 12/10/1959 / 241 Désertion en temps de paix et en récidive (Art. 45 et 47 CPM).  
1 chemise
- 31 135 12/10/1959 / 243 A) Désertion en temps de paix, en récidive, à l'étranger et pendant plus de six mois (Art. 45-47 CPM); B) Non reproduction d'objets de grand équipement (Art. 56-57 CPM).  
1 chemise
- 32 142 12/10/1959 / 245 Désertion en temps de paix et en récidive (Art. 45, 47 CPM).  
1 chemise
- 33 134 29/10/1959 / 266 Désertion (Art. 45 CPM).  
1 chemise
- 34 143 26/10/1959 / 258 Désertion en temps de paix (Art. 45-46 CPM).  
1 chemise
- 35 154 12/11/1959 / 274-276 A) Sur le territoire de la République fédérale d'Allemagne, où il était en service, infraction du § 9 du code de la route allemand (Art. 57 bis CPM); B) Homicide involontaire (Art. 418-419 CPO); C) Coups ou blessures involontaires sur 7 personnes (Art. 418-420 CPO).  
1 paquet
- 36 156 07/12/1959 / 288 Désertion en temps de paix et en récidive (Art. 45 et 47 CPM).  
1 chemise
- 37 162 7/12/1959 / 289 A) Vol (Art. 461 et 463 CPO), B) Désertion en récidive, La prévention B) a été complétée comme suit: " ... en temps de paix " (Art. 45, 46 et 47 CPM).  
1 paquet

- 
- 38** 166 23/11/1959 / 284 A) Désertion en temps de paix (Art. 45-46 CPM), B) Falsification d'un certificat de maladie ou d'infirmité (Art. 193-203, 207, 214 CPO), C) Usage du certificat falsifié (Art. 203-207, 213, 214 CPO).  
1 chemise
- 39** 167 10/12/1959 / 299 A) Désertion en temps de paix et en récidive (Art. 45 et 47 CPM), B) Vente, donation, échange, " mise au clou " et gaspillage de vêtements, de matériel et pièces d'armement (Art. 56 CPM).  
1 chemise
- 40** 182 10/12/1959 / 300 A) Désertion en temps de paix (Art. 45 et 46 CPM); B) Abus de confiance (Art. 491 CPO); C) Faux en écritures et usage (Art. 193,196,197 et 213 CPO); D) Dissimulation frauduleuse (Art. 508 CPO); E) Abus de confiance au préjudice de l'État (Art. 491 CPO) (Faits B-C-D et E commis à Westhoven, République fédérale d'Allemagne).  
1 paquet